

Un Ministère d'instruction publique

VI.—RAISON DE CIRCONSTANCE

Pourquoi en a-t-il été autrement dans l'affaire Guyhot ? avons-nous demandé. Parce qu'à ce moment, les bureaux de rédaction des journaux français de Montréal étaient occupés par des Français légers, gouailleurs, sceptiques, franchement impies plutôt, ne connaissant pas plus le chemin de l'église que le premier mot des questions religieuses, qu'ils n'avaient jamais étudiées, mais qu'ils tranchaient pourtant dogmatiquement, avec l'autorité d'un docteur. Du reste polis, courtois, affables, mauvais coucheurs parfois, mais sans rancune tenace, si ce n'est contre les *calotins*, beaux esprits, tenant le dé de la conversation, ayant toujours une anecdote plaisante à raconter, un trait d'esprit à citer à propos, ayant juste assez de connaissances sur toutes sortes de choses pour n'être jamais réduits à quia, mais légers et superficiels, ayant en un mot beaucoup de faconde, un certain vernis littéraire et tout le poli d'une société raffinée, mais raffinée surtout dans le vice, dans l'incroyance, dans l'habitude acquise de se moquer des choses les plus saintes et d'en parler comme le dernier des goujats peut parler de Dieu tant que Dieu le laisse faire.

Insidieux, remuants, connaissant à la lettre le code de l'entregent, munis de recommandations à celui-ci et à celui-là, ils s'étaient peu à peu glissés, faufiletés partout, déplaçant les nôtres à leur profit. Et voilà comment, sans heurt, sans secousse violente, par le simple jeu d'une habileté dont rien n'indiquait la trace à des esprits non prévenus, ils s'étaient emparés de la presse et en avaient fait l'instrument de leurs perfides desseins. Ils y sont encore, et ils y poursuivent l'œuvre commencée. Nous en parlons en connaissance de cause, car nous les avons coudoyés dans plus d'un cercle, et nous avons eu parfois l'occasion d'opposer, à l'intolérance insolente qui se cachait sous le charme de leurs manières, le langage d'une foi qui s'inquiétait plus encore qu'elle ne s'irritait de les savoir trop écoutés.

Le distingué correspondant signalait comme émissaires des loges le commis-voyageur français, le professeur français et le maître d'école français. Nous avons eu tout cela sans doute pour le travail préparatoire. Mais il fallait, pour compléter ce travail, l'homme de plume, l'écrivain, le chroniqueur, le journaliste français. Nous l'avons eu, nous l'avons ; il a fait et il fait encore admirablement l'affaire de ses maîtres.

Ah ! ils ont une grande responsabilité à porter ceux qui ont introduit dans notre société ou qui y maintiennent ce péril, cette plaie, cet agent de destruction des remparts les plus solides de notre nationalité ! Et, à cet égard, nous ne saurions trop flétrir la conduite des propriétaires de journaux qui, sans souci de leur mission et des graves obligations qui leur incombent, ont fait d'une entreprise puissante pour le bien comme pour le mal et que, pour ce motif, ils auraient dû entourer de toutes les garanties de vigilance active, de discernement et de contrôle incessant, une affaire pure et simple, comme l'exploitation d'une mine. C'est à eux, à leur coupable incurie ou à leur esprit de lucre que nous devons en grande partie la littérature dissolvante dont nous sommes inondés depuis quelques années. Assimilant leur cas à celui du négociant et du fabricant, pour qui la loi suprême est d'obtenir au meilleur marché possible le produit le mieux fini, ils ont pris à leur service, en les rémunérant le moins possible, des écrivains à la plume facile, abondante, élégante, sans s'inquiéter de savoir qui ils étaient, d'où ils venaient, ce qu'ils croyaient, ce qu'ils recherchaient comme desideratum religieux ou social. Ils leur ont dit : Vous fournirez au journal tant de copie par jour, que vous soignerez le plus possible, et je vous paierai tant par semaine, par mois ou par année. Eh bien, ce journalisme-négoce est une honte, en même temps qu'il a été l'une des causes les plus actives du mal dont nous souffrons.

La France a vu de près le péril juif, et elle en a tellement souffert dans sa liberté, dans son indépendance et jusque dans son honneur que, malgré qu'elle soit aujourd'hui peu capable de résolutions viriles, elle menace de passer d'un excès de tolérance à un excès de répression. Le Canada catholique a connu le péril du journaliste français libre-penseur, et le jour où il retrouvera la notion de tout son devoir, il prendra les moyens de se débarrasser à tout jamais de cette peste. Car, autant il a raison de se réjouir du concours que lui apportent des Français demeurés véritablement nos frères par les liens d'une même foi et de traditions communes, autant il accueille à bras ouverts de braves cœurs comme ceux qui, sous la conduite d'un savant s'exilant

pour partager leurs labeurs, sont allés fonder cette admirable colonie française de Notre-Dame de Lourdes, au Manitoba, autant il a raison d'écraser de son mépris les hideux fils de Voltaire qui abusèrent de l'hospitalité que nous leur avions donnée pour corrompre, dénationaliser et déchristianiser la population habitant le pays sorti des *quelques arpents de neige* de l'inférieur.

Le lecteur nous pardonnera de parler avec quelque chaleur de ces émissaires des loges et de l'œuvre qu'ils ont accomplie ; c'est que nous ne pouvons nous défendre d'un légitime mouvement d'indignation, quand nous songeons à ce qu'était notre population avant que ces misérables dévoyés ne fussent venus grossir les rangs de nos radicaux, enfler leur voix et les discipliner pour l'attaque en attisant leur esprit de révolte, et à ce qu'elle est devenue depuis. De citoyens paisibles, laborieux, amis de l'ordre, respectueux de l'autorité et fermement attachés à leurs croyances, ils ont fait à leur image des échevelés, des épileptiques, des frondeurs, des hommes sans caractère, sans conviction, sans ressort moral, sans plus de respect pour rien, sans sensibilité patriotique, sans préoccupations religieuses, un troupeau d'esclaves qu'on fait marcher comme sous le fouet à l'aide de formules et de mots d'ordre tirés de la langue maçonnique. Hâtons-nous de dire que cette peinture ne s'applique pas encore à une majorité de nos Canadiens-français et de nos catholiques. Mais qui voudra nier qu'elle ne représente, trait pour trait, tous ceux—et ils sont nombreux—qui ont prêté l'oreille à la propagande menée en exécution de l'assaut décidé contre nous dans le secret des loges ?

Donc, lorsqu'éclata le scandale Guyhot, la presse française de Montréal était aux mains d'écrivains sans foi. On s'imaginait facilement qu'ils tirèrent de cette proie tout le parti possible au profit de leur campagne. Du prêtre ils passèrent au confessionnal, et du confessionnal à la chaire. Tout cela s'enchaînait et se succédait logiquement. Le mot d'ordre était de démolir, il fallait pratiquer des mines partout, en tout ordre de choses où une direction pouvait être donnée aux fidèles en opposition aux enseignements, aux méthodes et aux œuvres de la secte.

Mais c'est surtout de l'école catholique qu'il fallait s'emparer, car on n'aurait travaillé que pour le présent, sans résultat pour l'avenir, tant qu'on n'aurait pas mis la main sur ce sanctuaire où les intelligences apprennent de bonne heure à connaître la vérité, les cœurs à l'aimer, les volontés à la servir en la traduisant en acte. C'est donc de ce côté qu'il fallait concentrer les efforts, mais en y mettant beaucoup d'habileté, car la grosse affaire qu'on

s'était mise sur les bras au Manitoba allait bien sans doute, mais elle n'avait pas été sans susciter bien des résistances et les défiances des catholiques étaient trop éveillées dans le moment pour qu'on brusquât les choses. Il fallait arriver au but, du moins y tendre sans relâche, mais, dans les circonstances, il convenait de prendre une voie détournée, un peu plus longue sans doute, mais aussi sûre en somme.

La secte ne s'embarrasse pas pour si peu de chose. Le terrain d'attaque fut vite choisi, le mot d'ordre vite donné. La réforme scolaire, cela ne dit rien à la plupart des profanes, mais aux initiés cela dit tout. L'on demanderait donc la réforme scolaire à cor et à cri, en glissant naturellement sur les points scabreux, jusqu'à ce que les circonstances, favorables en somme, permettent de préciser davantage. Le programme était tout trouvé. Il n'y avait plus qu'à s'y mettre. Et l'on s'y mit.

DEUX CONGRÈS

(Suite et fin.)

Les démocrates chrétiens ont fait preuve, en prenant cette résolution, d'un esprit de sagesse et de concorde, où celui qui ne les aurait vus que sous le crayon de leurs ennemis eût eu quelque peine à les reconnaître ; longtemps, en effet, l'on s'est complu à peindre en eux des brouillons et des énergumènes, plus dangereux que les socialistes révolutionnaires. Or, ces mêmes sentiments de calme et de modération les ont inspirés dans toutes les questions qu'ils ont débattues. Et ceci m'amène à un autre ordre d'idées, où le rapprochement s'opère aussi, peu à peu, entre l'aile gauche et l'aile droite de la grande opinion vraiment catholique, obéissante à la voix du Saint-Siège : après le terrain constitutionnel, c'est le terrain démocratique.

Il le faut avouer simplement : le premier Congrès de la démocratie chrétienne, organisé à Lyon l'an passé, n'était pas tout à fait de nature à calmer l'inquiétude où ce terrible mot de démocratie jette un certain nombre d'honnêtes gens, chez qui la routine et l'instinct dominent toujours la raison. Mainte exagération avait été commise : un certain nombre d'éléments étrangers à la démocratie avaient été introduits dans le congrès, qui ne lui apportaient bruyante renommée qu'en enlevant beaucoup au sérieux de son caractère et de ses travaux, ainsi qu'à l'unité de sa doctrine et de ses vues. Mais cette année, le congrès fut bien exclusivement, selon son titre, un congrès de la démocratie chrétienne ; il se contenta d'examiner, d'une ardeur mieux dirigée, tout en ne cessant pas d'être aussi vive et aussi généreuse,

un p
ses d
et la
méco
socia
séqui
M. L
quoi
comb
Ains
ment
catho
C
un ét
plus
comp
est, e
et le
cratie
d'hui
comm
d'y fa
sance
la dén
à not
ment,
tiens,
la nég
tel ét
idées
à dim
temps
D
dernie
tenue
nal, of
manif
mière
group
si disc
conqu
rempli
discou
de l'as
Et
laisé
tion de
progrè
Au
qui on
la ques
d'œuvi
est trè

un programme social, une organisation politique. Evidemment ses décisions pourront être et seront discutées ; mais la droiture et la loyauté de ses intentions ne sauraient, de bonne foi, être méconnues. Il a travaillé dans un esprit de justice et de paix sociale ; et, tout en affirmant ses principes entiers avec leurs conséquences logiques, il a voulu, suivant le conseil de son président, M. Léon Harmel, rassurer les timides, apeurés, sans savoir pourquoi, devant le mot de démocratie chrétienne, en leur montrant combien la chose est conforme aux enseignements de l'Évangile. Ainsi, le congrès de Lyon, l'aile gauche, a travaillé au rapprochement futur des opinions les plus séparées, sur le terrain social catholique.

Ce congrès d'ailleurs avait rencontré, du côté de l'aile droite, un état d'esprit moins hostile et moins effrayé. Le nombre est de plus en plus grand, parmi les catholiques, de ces clairvoyants qui comprennent enfin que le terrain choisi par l'assemblée lyonnaise est, en principe, — il ne s'agit pas ici des détails, — le plus fécond et le plus gros de germes d'avenir. Ceux-là voient, dans la démocratie, au moins un fait indéniable et qu'il est nécessaire aujourd'hui d'accepter, pour y planter nos réformes économiques, tout comme il est indispensable aussi d'accepter la République, afin d'y faire pousser notre liberté religieuse. Ils sentent l'impuissance et l'isolement de tout effort social, qui s'épuise à l'écart de la démocratie. Ils conçoivent, en deux mots, que l'œuvre urgente, à notre époque, est de rendre la démocratie chrétienne. Assurément, ils ne vont point jusqu'à se proclamer démocrates chrétiens, pas plus qu'ils ne s'affirment républicains en reconnaissant la nécessité du terrain constitutionnel. Mais il est évident qu'un tel état d'esprit contribue singulièrement à les rapprocher des idées soutenues par le congrès de Lyon, et, d'une façon générale, à diminuer la répugnance instinctive à laquelle s'était trop longtemps heurtée la démocratie chrétienne.

De cet état d'esprit on a pu voir un signe éclatant dans la dernière assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, tenue à Lille au mois de novembre et qui, malgré son titre régional, offre, chaque année, l'importance et les proportions d'une manifestation vraiment nationale. A ce congrès, pour la première fois, les démocrates chrétiens du Nord, ce jeune et dévoué groupement d'activités bouillonnantes et d'intelligences hardies, si discutés jusqu'alors et si combattus, ont été admis enfin, ont conquis leur journée spéciale, et, de l'aveu de tous, cette journée, remplie de solides travaux, de débats instructifs et d'éloquents discours, n'a été certes pas ni la moins brillante, ni la moins solide de l'assemblée tout entière.

Et même au congrès national catholique, il ne serait pas malaisé de découvrir, en l'étudiant de près, une véritable infiltration des idées de la démocratie chrétienne. Et là aussi, c'est un progrès considérable.

Autrefois, dans la longue série de ces assemblées catholiques, qui ont expiré, il y a cinq ans, au seuil du terrain constitutionnel, la question sociale était envisagée surtout comme une question d'œuvres, et principalement d'œuvres de charité. Sans doute, il est très important de ne pas négliger ce point ; mais l'indispen-

sable souci des œuvres ne doit pas faire oublier le non moins nécessaire examen des idées et des principes. Il est vrai aussi que, dans ces réunions, l'on entreprenait parfois cet examen ; mais alors, autre inconvénient, l'inspiration directrice en était généralement cherchée, surtout vers la fin, dans cette école aujourd'hui en contradiction flagrante avec les enseignements du Souverain Pontife, où des catholiques sincères et parfois éminents, tels que M. Claudio Jannet, par exemple, ont essayé vainement de concilier les lois de l'Évangile, avec les dogmes antichrétiens de l'économie classique. Il y aurait donc aujourd'hui, si le congrès national catholique avait suivi ces errements, une divergence des plus profondes, au point de vue social, entre l'aile droite et l'aile gauche de la grande armée catholique. Il n'en a pas été ainsi.

Il ne faut rien exagérer toutefois et, dans le désir de souligner d'un trait plus fort le rapprochement qui s'opère, il ne faut pas forcer les faits à prendre une signification qu'ils n'ont point. Soyons exacts et reconnaissons que, sur le terrain que, il existe encore une séparation très sérieuse entre les deux fractions opposées de l'opinion catholique. Mais enfin, la séparation se réduit. S'il est vrai que, comme autrefois, l'assemblée de Paris a surtout examiné, dans la question sociale, une question d'œuvres, il est non moins certain que les discussions ont été, pour ainsi dire, imprégnées de principes sociaux qui, loin de s'inspirer à peu près uniquement de la vieille économie libérale, ont parfois marqué une ressemblance étroite avec les idées de la démocratie chrétienne. Ils ne sont pas rares les sujets où les solutions des deux assemblées n'apparaissent point sensiblement différentes. Le choix de l'homme à qui le congrès de Paris a confié la direction de la section des œuvres sociales est, déjà par lui-même, assez significatif : il n'est autre, en effet, que M. Léon Harmel, démocrate chrétien assez résolu pour présider le congrès de Lyon, et lui donner ainsi l'appui de son autorité si considérable et si respectée. Enfin, l'on sait qu'une essentielle idée de la démocratie chrétienne, une idée qui lui appartient, qui la précise exactement, c'est l'idée d'amener la disparition des classes dirigeantes ; entendez bien que je ne dis pas " les dirigeants ", mais " les classes dirigeantes " ; car les démocrates chrétiens ne rêvent pas de l'utopie égalitaire et savent pertinemment que la société aura toujours besoin de meneurs ; mais ils veulent que, plus tard, ces meneurs sortent du rang et ne soient plus imposés par une situation privilégiée de fortune ou de naissance. Or cette idée propre à la démocratie chrétienne a pénétré victorieusement sur plusieurs points, dans la discussion du congrès de Paris. Car enfin, n'est-ce pas cette opinion-là qui triomphait, quand les partisans du nouveau patronage, où l'on formerait des citoyens sachant se conduire eux-mêmes et diriger leurs camarades, l'emportaient sur les tenants du patronage antique, où l'on se bornait à préparer de braves gens, impersonnels, dociles moutons pour les bergers futurs ? Et ce n'est là qu'un exemple entre plusieurs.

De l'aile droite à l'aile gauche, on peut donc affirmer que l'union se fait sur le terrain démocratique aussi bien que sur le terrain constitutionnel, entre les diverses fractions de l'armée catholique. Ici, l'union a été formelle et un vote commun l'a précisée

dan
mai
dém
puis
cher
une
tion
tous
liqu
ce g
que
là se
Nou
à len
vain

De

porta
révél
la Ré
la Fr
bon d

L
du du
L'un
mîle,
l'Our
Table
des p
mand
d'un g
MAÇON
ques,"
vraie
sur le
critiqu
DÉJÉ
nique

dans une large fédération ; là, elle est en germe et se révèle à maints indices, à de multiples détails dont l'ensemble est profondément significatif. Il y a lieu par conséquent de concevoir une puissante espérance en l'avenir. Cet immense travail de rapprochement qui s'accomplit sous nos yeux, rassemblera bientôt, dans une vaste et solide organisation, loyalement soumise aux directions du Vatican, pour le plus grand bien de la patrie française, tous les groupements particuliers qui constituent l'armée catholique ; et ceux qui avaient persévéramment travaillé à éloigner ce grand résultat, pour réunir les catholiques dispersés dans quelque vieille union conservatrice, au profit des anciens partis, ceux-là se trouveront désormais, par leur faute, écartés de son sein. Nous souhaitons qu'alors, instruits par leur défaite, ils rentrent à leur place dans les rangs de cette armée dont ils auront essayé vainement d'entraver la formation.

FRANÇOIS VEUILLOT.

Deux documents maçonniques

1787-1809

On me communique deux documents maçonniques, aussi importants que rares, trop tombés dans l'oubli à cette heure. Ils révèlent les doctrines de la secte à la veille et au lendemain de la Révolution, et nous montrent sa puissance en voie de disputer la France, j'allais dire le monde, à l'Église de Jésus-Christ. Il est bon de faire ou de refaire connaissance avec eux.

Le premier est un volume in-18, relié en basane aux armes du duc d'Orléans, Philippe-Egalité. Il renferme deux ouvrages. L'un est intitulé : *“ Recueil précieux de la maçonnerie adonhiramite, contenant les catéchismes des quatre premiers Grades et l'Ouverture et Clôture des différentes Loges, l'Instruction de la Table, les Santé's générales et particulières, ainsi que les devoirs des premiers Officiers en charge. Enrichi d'une infinité de Demandes et Réponses symboliques, de l'Explication des Emblèmes et d'un grand nombre de Notes aussi curieuses qu'utiles. DÉDIÉ AUX MAÇONS INSTRUITS, par un chevalier de tous les Ordres maçonniques.”* L'autre est le *“ Manuel des Franches-Maçonnés, ou la vraie Maçonnerie d'adoption ; Précédé de quelques Réflexions sur les Loges irrégulières et sur la Société civile, avec des Notes critiques et philosophiques, et suivie de Cantiques maçonniques. DÉDIÉ AUX DAMES, par un chevalier de tous les Ordres maçonniques.”* Les deux sont dits imprimés et en vente : A PHILADEL-

PHIE, chez Philarète, rue de l'Equerre, à l'A-plomb, MDCCLXXXVII
Le Recueil a pour épigraphe ces vers :

... Souvenez-vous que chez les vrais Maçons
La richesse et l'orgueil ne sont que des chimères.
Enfants du même Dieu, tous les mortels sont Frères.
Le vice seul est bas, la vertu fait le rang,
Et l'homme le plus juste est aussi le plus grand.

Je laisse les contes ordinaires débités, il y a cent ans, aux Maçons et au public, que " la Maçonnerie " a été connue " chez les Egyptiens, les Grecs, les Palestins " ; je passe sur " Salomon," instituteur des " Maçons libres, exempts de tous impôts, eux et leurs descendants," et ayant " le privilège de porter des armes ; " et qui " dina avec Jérôbabel (sic)... en lui donnant le baiser de paix (p. 14)." C'est pour relever, parmi ces farces, cette proposition caractéristique de l'anti-christianisme du livre : " On est d'accord que ce n'est qu'en Loge que l'on apprend le grand art de vaincre ses passions et la pratique des vertus (p. 13)." Et quel est ce " grand art ", cette " pratique " inconnue à l'Eglise et à son divin Fondateur ? Le second couplet d'un Cantique qui contient l' " explication de la Maçonnerie et de ses Emblèmes," et se chante sur l'air du *Vaudeville d'Epicure*, va nous l'apprendre :

Dans ses Temples tout est symbole,
Tous les préjugés sont vaincus ;
La Maçonnerie est l'école
De la décence et des vertus
Ici nous domptons la faiblesse
Qui dégrade l'humanité.
Et le flambeau de la sagesse
Nous conduit à la volupté (p. 48.)

Les Maçons sont donc bien ces Juifs christianisants ou ces Chrétiens judaïsants, dont saint Paul a écrit aux Philippéens : *Il y en a beaucoup dont je vous ai souvent parlé, et je vous en parle encore en pleurant, qui marchent en ennemis de la croix du Christ, dont la fin sera la perdition, dont le Dieu est le ventre : ils mettent leur gloire dans leur ignominie* (1). Voilà cette Maçonnerie française du siècle de Voltaire, de Voltaire membre de la *Loge des Neuf Sœurs* et acclamé l'auteur de la *Pucelle*.

Comme le Nil, elle vient de deux sources. Ses précurseurs ont été les Epicuriens du Temple, où le grand-prieur de l'Ordre de Malte, le maréchal de Vendôme, petit-fils d'Henri IV, inspiré par l'abbé de Chaulieu, l'*Anacréon du Temple*, et son émule, le marquis de la Fare, ont fourni les éléments d'un nouvel Ordre de Templiers qu'a constitué le Régent, en ressuscitant la pire corruption de l'ancien. Puis sont arrivés en France les Roses-Croix Anglais, issus des Allemands, disciples de Luther, dont le cachet était une rose surmontée d'une croix—contrefaçon trop satanique d'un touchant symbole du Christ versant pour nous son sang, que présente le bouclier de saint Georges dans la statuaire de la ca-

(1) Philip. III, 18, 19.

théâtrale de Chartres. Ces Anglais, déistes qui confinent trop aux athées, se sont, en 1717, fusionnés à Londres avec des Loges, jadis catholiques, de Francs-Maçons, constructeurs de races libres, aux secrets savants ; et, dès 1725, ils se sont propagés en France sous leur couvert mystérieux et trompeur. Templiers et Francs-Maçons ont eu pour unique grand-maître, de 1743 à 1771, le petit-fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Près, généralissime des armées du roi. L'arrière-petit-fils du Régent, Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, lui succédera à la tête de la Franc-Maçonnerie, devant laquelle le Temple s'éclipse désormais, en ne cessant de la seconder ; et recevant le titre biblique, j'allais dire messianique de Grand-Orient, il affichera bien haut et autorisera tous les vices. Ces vices sont les vertus nouvelles du *Recueil précieux de la Maçonnerie*, Manuel relié à ses armes.

Ce n'est pas tout. A la demande : " Dites-moi donc ce que c'est qu'un maçon ? " le *Recueil*, au *Catéchisme des Apprentis*, fait cette réponse : " C'est un homme libre, fidèle aux lois, le frère et l'ami des Rois et des Bergers, lorsqu'ils sont vertueux (p. 14). " C'est pourquoi en 1785 au convent de Paris, et en 1786 au convent de Francfort, les rois de France et de Suède, Louis XVI et Gustave III, d'abord illusionnés sur la secte et puis ayant plus ou moins cessé de l'être, ont été condamnés à mort, comme n'étant pas vertueux, par les frères amis des Rois et des Bergers, par les hommes libres, fidèles aux lois, — dont ils sont les législateurs. Le Grand-Orient ne l'ignore pas ; et sur son cousin Louis XVI, en venant de prendre à la Convention nationale le titre de *Philippe-Egalité*, le duc d'Orléans prononcera du haut de la tribune la sentence capitale.

A l'heure présente, en 1787, l'auteur du *Recueil*, faisant allusion non seulement au duc d'Orléans, mais, ce semble, au comte de Provence et au comte d'Artois, membres de l'*Atelier des Trois Frères* — où on entrevoit que Louis XVI, duc de Berry ou dauphin, a mis un moment les pieds, — écrit triomphalement : " Je puis avouer ici, sans indiscretion, que non seulement la Maçonnerie s'honore d'avoir pour Protecteurs et pour Membres les fils de nos Rois ; elle compte encore dans ses fastes les plus grands Princes de l'Europe et les plus beaux génies du monde, tels que les Frédéric, les Helvétius, les Voltaire, les Lalande, etc. (p. 66). " Il reproduira même plus loin (p. 114) une lettre du 16 mai 1779 du " Maître en Chaire d'une Loge " adressée aux RR. PP. Greinmann, Lecteur de Théologie dans le Couvent des Dominicains d'Aix-la-Chapelle, et Schuff, Capucin, prédicateur à la cathédrale de la même ville, qui ont accusé les Maçons, en les apostrophant du nom de Sorciers, " d'être des Fripons, des Sodomites, des Impies, des Précurseurs de l'Antechrist, " une lettre, dis-je, où on lit : " Les puissances séculières ne sont pas les seules dont la Maçonnerie puisse s'honorer ; et vous ne vous êtes sûrement pas doutés, Mes Très Révérends Pères, qu'elle compte dans ses fastes un Pape, des Cardinaux, des Dominicains même et jusques à des Capucins. J'ai assisté souvent en Loge avec des Religieux de tous les Ordres. J'y ai trouvé des Prédicateurs habiles et honnêtes

gens, qui, au sortir de chez nous, allaient édifier leurs auditoires, auxquels ils ne disaient point : " *Aidez-nous à exterminer, etc.*"

Il n'est pas besoin de dire que le *Pape*, non nommé ici, a été maçon tout juste comme Pie IX traité tel de nos jours. Cette impudence était nécessaire pour contrebalancer dans l'opinion publique les condamnations portées par Clément XII, en 1738, par Benoît XIV, en 1751, dont on ne dit mot. Les *Cardinaux* prétendus sont probablement aussi véritables que le prétendu *Pape*. Ce qui est remarquable dans cette lettre, c'est que pour repousser l'accusation de *Sodomites*, et de *Précurseurs de l'Ante-christ*, on produit un certificat délivré par le roi de Prusse. "Comparez ce jugement, dit le Maître en chaire, avec celui qu'en a porté un Prince que les plus sages du siècle ont, d'une voix unanime, surnommé le *Salomon du Nord*" : " Sa Majesté est bien " aise de vous assurer à son tour qu'elle s'intéressera toujours au " bonheur et à la prospérité d'une Assemblée qui met sa première " gloire dans une propagation infatigable et non interrompue de " toutes les vertus de l'honnête homme et du vrai Patriote, " Potsdam, le 7 février 1778. *Signé* Frédéric." La lettre, adressée à la Loge de l'Amitié de Berlin, a paru dans la *Gazette littéraire* de cette ville le 23 février.

Le bon billet qu'a la Maçonnerie ! Il est trop certain que les patrons et propagateurs de ses *vertus*, à l'encontre des Papes et de tous les souverains de l'Europe continentale, ont été Frédéric II et Madame de Pompadour, tous deux encensés par Voltaire, tous deux destinés avec lui à prévaloir à la fin. C'est l'honnête homme et le vrai patriote du roi de Prusse qui, s'emparant de la France par la surprise des élections de 1789, préparées dans les Loges, la précipitera dans le chaos de délire et de sang de 1793.

Le *Manuel des Franches-Maçonnnes* nous montre la part des filles d'Ève dans ce jeu qui va de Frédéric II à Mirabeau et Robespierre. Six vers d'un cantique du *Recueil de couplets, romances, hymnes et cantiques maçonniques* qui couronne le *Manuel*—cantique chanté sur l'air : *O Mahomet, ton paradis de femmes*—suffiront à faire connaître le jeu, et les Moabites de Paris ou d'ailleurs :

Aimables Sœurs, quoi ! l'Olympe en murmure !
Pourquoi, chère Ève, eûtes-vous tant d'attraits ?
Ah ! notre père au ciel eût fait injure,
En dédaignant le prix de ses bienfaits...
Aimables sœurs, puisque la fante est faite,
Pour mieux la boire, à Bacchus livrons-nous.

Le *Cantique des Santé*s ajoute cette note au premier couplet : " On ordonne ici la première Santé d'obligation, celle du Roi, de la Reine et de la famille royale. On y joint celle de la Reine de Naples, etc." *Pauvre roi, pauvre reine, pauvre famille* royale, à quelle *santé* on boit pour eux ! Quant à la *reine de Naples*, Marie-Caroline, l'indigne sœur de Marie-Antoinette, qui domine le roi, et que dominant le favori Acton et une femme dépravée, c'est la grande patronne de la Maçonnerie en Italie. Où mène-t-elle la couronne de Ferdinand IV ?

L
Carte
dance
roi de
Nation
offer
C
Loges
Lyon,
ples, 1
Mais l
eun un
à Char
par la
Gustav
forcé d
çais es
Maçon
en 181
au luth

Revue

No
confère
un grou
de l'Un
mouven
certaine
princip
le but a
No
reprodu
tion chr

Le second document maçonnique dont j'ai parlé, est une *Carte maçonnique de l'Empire français et de toutes les dépendances du G. O. de France, 5809*. Elle est dédiée à *Charles XIII, roi de Suède, etc., Protecteur de la Franc-Maçonnerie, père d'une Nation Magnanime*. C'est l'*Hommage de respect et d'admiration offert par F. Fustier*.

Cette carte nous présente, en 1809, 700 Loges civiles et 69 Loges militaires couvrant l'Empire de leur réseau. Paris en a 54; Lyon, 4; Bordeaux, 11; Genève, 13; Bruxelles, 4; Milan, 1; Naples, 11. Rome, bien que réunie à l'Empire en 1808, n'en a pas. Mais Posen, Varsovie, Moscou, Saint-Petersbourg, comptent chacun une loge française; et il y en a cinq aux Etats-Unis. Quant à Charles XIII, c'est le frère de Gustave III, assassiné en 1792 par la secte, qui l'a condamné à mort avec Louis XVI. Le fils de Gustave III, dont il a été le tuteur, Gustave IV vient de se voir forcé d'abdiquer en 1809. La *Carte maçonnique de l'Empire français* est le salut de joyeux avènement à ce *Protecteur de la Franc-Maçonnerie*, qui est surtout son protégé. Il mourra sur le trône en 1818. Le général Bernadotte, adopté par lui en 1810 et passé au luthéranisme, lui succédera; et sa dynastie règne en Suède.

L'abbé V. DAVIN.

Revue du monde catholique.

L'IDÉE

DE LA

DEMOCRATIE CHRÉTIENNE

D'après TONIOLO

Nous avons, dans l'une de nos dernières chroniques, noté les conférences sur la démocratie chrétienne données à Rome, devant un groupe d'ecclésiastiques, par M. Toniolo, l'illustre professeur de l'Université de Pise, et nous avons dit que l'importance du mouvement démocratique chrétien était telle qu'il nous faudrait certainement revenir sur le sujet et exposer à nos lecteurs les principes sur lesquels se fondent les *leaders* de ce mouvement et le but auquel ils veulent atteindre.

Nous ne croyons pouvoir mieux remplir cette promesse qu'en reproduisant l'analyse de la brochure de M. Toniolo, sur la *Notion chrétienne de la démocratie*, faite par l'un des rédacteurs de

la *Démocratie Chrétienne* de Lille, et publiée dans la livraison de décembre de cette vaillante revue sociale.

La voici :

« La démocratie chrétienne est
« la synthèse des exigences et des
« conséquences de la doctrine chré-
« tienne appliquée à la vie sociale! »
(ABBÉ POTTIER.)

1. NÉCESSITÉ DE CETTE ÉTUDE.—II. L'IDÉE ESSENTIELLE DE LA DÉMOCRATIE.—III. L'IDÉE ESSENTIELLE DE LA DÉMOCRATIE EST UNE IDÉE CHRÉTIENNE.—IV. LE CHRISTIANISME A RÉALISÉ L'ESSENCE DE LA DÉMOCRATIE.—V. LE CONCEPT INTÉGRAL OU L'IDÉE COMPLÈTE DE LA DÉMOCRATIE.—VI. CONCLUSIONS.

I.—NÉCESSITÉ DE CETTE ÉTUDE

1. Un des faits capitaux de cette époque est à coup sûr l'apparition du programme catholique de doctrines et de réformes sociales.

Elaboré et défini dans sa partie négative et dans l'élément principal de sa partie positive—les rapports de la société avec Dieu—par les grands adversaires du libéralisme religieux, le Cardinal Pie en France, Pie IX dans l'univers catholique,—il a été complètement étudié, élaboré, jusque dans ses détails économiques et politiques, par les Ketteler, les Manning, les Decurtins, etc., et a enfin trouvé "sa synthèse, sa forme et son autorité dans les Encycliques de Léon XIII qui lui ont donné sa consécration."

2. Grave événement que celui-là ! Ce fut le point de départ d'une "période nouvelle" dans l'histoire des idées et de l'action catholiques.—Mais en même temps surgirent, au sujet de l'interprétation des documents pontificaux, des divergences et des discussions qui durent encore. Et cependant les différences sont moins profondes qu'elles ne paraissent, puisqu'elles ne peuvent plus porter désormais que sur les déductions logiques et les applications pratiques de principes communément admis.

3. Au milieu de ces débats, un besoin général se manifesta, celui de trouver une expression synthétique qui résumât le programme social catholique. C'est alors qu'un parti toujours croissant de catholiques livrés à l'étude et au travail, adopta une formule qui lui semblait caractériser très-nettement la fin de la réforme sociale à réaliser : *la Démocratie chrétienne*.

4. Mais toute expression qui résume un ordre d'idées doit, avant de pouvoir unir les hommes et les guider à l'action, être expliquée, définie et exactement comprise. Qui entreprend ce travail fait une œuvre de charité et de sagesse et accomplit un devoir. Il en sera ainsi en particulier de ce mot de démocratie, lequel correspond à une notion que tout contribue à rendre imprécise, depuis sa naturelle complexité, jusqu'aux souvenirs historiques qu'elle évoque et à la chaleur des polémiques qu'elle a provoquées.

C
M. le p
analys

1.
bien d
l'essen

C
CIALES
POUR A
DES CI
son se
memb
ordre c
ture et
d'omme

2
dament
homme
moyens
séquent

Or,
sources
du corp
et les fo
et que d
tous ?

3. C
et bonn

(1) C
La démoc
civile, qe
chique, de
final le bie
et presque

(2) "
mas non l
l'étymolog
a fait du n
ulaire que
ses forces
ou le chris
vous aillen
(étymologi
l'autre...
ou sérieuse
n'y a point
sé, avant le
pouvoir au
gral (non p
sentiel et le
venus capi
cratie comp
ait part pas
peuple (au

C'est cette œuvre de charité et de sagesse que vient de faire M. le professeur Tonello, en publiant l'importante étude que nous analysons sur le vrai concept de la démocratie chrétienne.

II.—L'IDÉE ESSENTIELLE DE LA DÉMOCRATIE

1. Comme toute chose la démocratie a une *essence*, qu'il faut bien distinguer de tout ce qui, en elle, est accidentel. Quelle est l'essence de la démocratie ?

C'est "L'ORDRE CIVIL DANS LEQUEL TOUTES LES FORCES SOCIALES COOPÈRENT PROPORTIONNELLEMENT AU BIEN COMMUN, POUR ABOUTIR SURTOUT, EN DERNIER RÉSULTAT, A L'AVANTAGE DES CLASSES INFÉRIEURES (1)." Que l'on donne au mot *peuple* son sens étroit (classes inférieures) ou son sens large (tous les membres du corps social), c'est le peuple qui est la *fin* d'un tel ordre civil ; et comme c'est la fin des êtres qui détermine leur nature et doit présider à leur classification, cet ordre civil est évidemment populaire et démocratique (2).

2 Qu'un tel ordre social soit *légitime* et *bon*, les principes fondamentaux de la philosophie sociale nous le démontrent. Les hommes n'ont-ils pas le devoir, pour aller à Dieu, de prendre les moyens qui y conduisent, de faire partie de la société et par conséquent de contribuer à sa vie et à son *bien commun* ?

Or, dans la société, toutes les classes n'ont pas les mêmes ressources, toutes n'ont pas le même besoin de l'aide et du concours du corps social. Donc n'est-il pas nécessaire que le bien commun et les forces de ce corps servent *davantage* aux classes inférieures, et que celles-ci profitent plus que les autres du travail social de tous ?

3. Cette essence de la démocratie n'est pas seulement légitime et bonne, elle est l'essence de l'ordre social même. Car celui-ci,

(1) Cf. abbé Pottier, *La démocratie chrétienne* (10 c. au *Bien du Peuple*, Liège). *La démocratie chrétienne comporte essentiellement une telle organisation de la société civile, que toutes les forces sociales fonctionnent harmoniquement dans leur ordre hiérarchique, de manière à assurer à chacune sa pleine expansion et à produire comme résultat final le bien commun au plus grand profit des classes inférieures*". C'est la même pensée et presque le même langage.

(2) "On nous dira que c'est là l'ordre social chrétien ou le *Christianisme social*, mais non la *Démocratie Chrétienne*, même essentielle. Et on invoquera contre nous l'étymologie. Mais nous répondons que l'usage (quem penes et jus et norma loquendi) a fait du mot démocratique un synonyme du mot populaire, et que rien n'est plus populaire que l'ordre social chrétien ou le *Christianisme social*, puisqu'il tend de toutes ses forces au bien du peuple. Cf. abbé Pottier, op. cit. : "La démocratie chrétienne ou le christianisme social ou populaire ..." Ajoutons toutefois, comme nous l'écrivons ailleurs (V. le *Sillon* dans un de ses prochains numéros), que "les deux sens (étymologique et accidentel, usuel et essentiel), s'appellent et s'appliquent l'un dans l'autre... La participation de tous au pouvoir ne suppose-t-elle pas, si elle est réelle ou sérieuse, que tous sont capables de participer au pouvoir, et que par conséquent il n'y a point dans la société de ces inégalités et de ces infériorités considérables qui, en séparant les hommes en castes ou en classes fermées, remettent fatalement tout le pouvoir aux mains des uns, en imposant aux autres la seule obéissance ? Le sens *intégré* (non plus seulement *essentiel*) du mot démocratie doit donc réunir le sens *essentiel* et le sens *étymologique*. La Démocratie est un régime social où tous sont devenus capables d'exercer une part du pouvoir et l'exercent effectivement". La Démocratie *complète* exige, comme nous le dirons, que le peuple (au sens restreint du mot) ait *part passive* ou *réceptive* et *part active* ou *causale* à la vie sociale, et que *tout* le peuple (au sens large) soit *tout* le terme et tout l'agent du bien commun.

par sa nature même et par sa fin, aboutit en dernière analyse à la protection particulière de la classe des faibles et des humbles. En d'autres termes, le bien commun, unique but de la société, entraîne logiquement avec lui un bénéfice plus abondant en faveur des classes d'ordinaire les plus nombreuses.

On le voit, l'idée essentielle de la démocratie n'implique aucune idée de désorganisation, de nivellement, de destruction des groupements sociaux (1), elle n'emporte pas non plus aucun mode spécial dans les relations juridiques, les pouvoirs politiques, la répartition de la richesse, etc. Sans doute cette idée peut produire des applications variées et des conséquences logiques et historiques. Mais la démocratie essentielle domine ces modalités et ne se confond pas avec elles.

III.—L'IDÉE ESSENTIELLE DE LA DÉMOCRATIE EST UNE IDÉE CHRÉTIENNE.

I. A peine entrevue par quelques génies solitaires et sans écho dans la pensée commune pendant l'antiquité païenne, cette notion de l'ordre social qui est la substance de la démocratie ne resplendit dans sa lucidité et dans son efficacité que dans le sein et sous l'influence du christianisme. Et en effet les éléments de cette idée et les arguments en faveur de sa réalisation ont été fournis à l'humanité principalement par les Saintes Ecritures et les doctrines fondamentales de la religion chrétienne.

2. Le Christianisme n'a-t-il pas opéré une révolution dans les idées et les mœurs antiques en affirmant *l'égalité morale* et la *fraternité* de tous, et n'est-ce pas de là que découlent les devoirs sociaux, le devoir de travailler au bien commun? N'a-t-il pas commandé quelque chose de plus nouveau encore, de plus original, d'absolument unique, "la sollicitude, le zèle, et pour ainsi dire, la préoccupation incessante et absorbante des humbles, des faibles, des pauvres, des foules?" De là on voit jaillir une seconde idée parallèle à la première, à savoir que la société existe spécialement pour le réconfort et le soulagement des petits et des plus nombreux. D'où il résulte que le devoir général de tous de se prêter au bien commun implique le devoir spécifique pour ces individus, pour ces classes, pour ces êtres moraux et constitués en droit, qui, à quelque titre que ce soit, sont en possession d'une supériorité sociale, de se dévouer, d'une manière spéciale et intense, à la protection et à l'élevation des classes inférieures."

3. Dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, cette sollicitude particulière s'étend à toute indigence que peut

(1) Au contraire, car l'ordre social exige et réclame une distribution du travail social, une classification des fonctions. La société est un *coetus ordinatus*, comme dit Cicéron, une série d'organismes vivants. Les membres doivent se diviser, et d'après les régions qu'ils habitent, et d'après leurs professions qui de plus en plus se spécialisent, en groupements vivants. Et ceux-ci eux-mêmes se hiérarchisent d'après la fonction qu'ils remplissent dans la société. Quelle que soit la forme variable de cette organisation, elle est dans son fond, naturelle et nécessaire, si on veut éviter l'anarchie et la tyrannie. La démocratie chrétienne la réclame: "Elle exige, à titre de *conséquence nécessaire*, une *organisation* protectrice de la classe ouvrière", puisque précisément la classe ouvrière est l'objectif principal du bien commun, mais aussi elle exige, quoique moins rigoureusement, l'organisation des autres classes.

compenser l'abondance ou l'excellence d'autrui. Toute une série de prescriptions et de dispositions est fixée par les Livres Saints pour protéger les petits et les pauvres "droit au salaire et à son paiement immédiat, droit de glanage, sabbat, septième année, Jubilé"—Sous la loi d'amour, une sollicitude plus élevée encore va prévaloir : celle de l'amélioration et de l'élévation des classes inférieures. Jésus semble oublier toute sa mission pour ne se préoccuper que des humbles, des pauvres, des abandonnés. Pour eux ses plus éclatants miracles, ses plus éloquents paraboles, ses entretiens les plus intimes et les plus prolongés, où il révèle aux simples et aux humbles les secrets refusés aux savants et aux superbes. Il va jusqu'à s'identifier avec eux, puisqu'il déclare à ses apôtres qu'il considérera comme fait pour lui-même, tout ce qui sera fait pour les petits.—Aussi, suivant le divin exemple, on vit toute la hiérarchie sociale, durant les âges chrétiens, s'abaisser pour servir et relever les multitudes ignorantes, pauvres et souffrantes. Tous servent le peuple : les rois, les nobles, les magistrats et les savants, les vierges et les prêtres ; et comme pour écarter tout doute sur l'universalité de cette loi qui ordonne de servir les faibles, le souverain Pontife prend le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*.—Ainsi le peuple devient, dans l'ordre des faits historiques, comme il l'était déjà dans l'ordre des idées, le but de l'activité unanime de toutes les supériorités sociales.

4. Cela ne put se réaliser dans le cours des siècles sans rencontrer des difficultés et des retours contraires. Toutefois les résultats de cette politique chrétienne se poursuivirent, presque sans relâche, en une série de *relèvements* graduels du peuple, au point de vue civil, économique et politique. Les classes inférieures furent honorées, protégées ; elles se transformèrent en citoyens libres et puissants de nos républiques et de nos monarchies chrétiennes. "*Le mouvement démocratique devint une loi historique de la civilisation.*" (1)

3. On le voit donc, du jour où cette doctrine vraiment nouvelle fut annoncée au monde ignorant la révolution qu'elle devait produire, "la démocratie fut fondée dans son essence". Jamais, sans le christianisme, la philosophie ne fût arrivée à cette notion si claire et si imposante ; et si l'idée essentielle de la démocratie a germé au milieu de l'humanité, elle fut et ne pouvait être qu'une idée chrétienne.

IV.—LE CHRISTIANISME A RÉALISÉ L'ESSENCE DE LA DÉMOCRATIE

1. Les arguments surnaturels qui ont suscité cette idée de la démocratie devaient se traduire en actes. L'Église poursuivi-

(1) Remarquons que ces relèvements et ces transformations sont le fruit de la démocratie essentielle, mais ne la constituent pas : ils appartiennent au concept dérivé et intégral de la démocratie chrétienne. Ils ne sont donc pas nécessaires et absolus. En particulier, la participation de tous aux droits politiques n'est bonne et désirable que là où elle ne peut nuire au bien commun, mais bien y contribuer, là où les hommes du peuple ont été suffisamment élevés pour acquérir la *capacité* d'exercer sagement des droits politiques. Cette *capacité* n'est donc pas de l'essence de la démocratie, bien qu'il soit dans l'essence de la démocratie de tendre peu à peu à élever suffisamment le peuple (intellectuellement et moralement) pour qu'il acquière cette capacité et l'exerce.

vit ce résultat et eut toujours en vue, non seulement le bien commun, mais aussi et surtout le bien des plus faibles. Qu'elle ait toujours travaillé au bien commun de toutes les classes, c'est ce que bien des preuves démontrent. N'est-ce pas elle qui a légitimé et consacré les rois, la noblesse, la bourgeoisie industrielle et commerçante (sacres, chevaleries, croisades, corporations, etc.) ?

2. Qu'elle ait pourtant réservé la part la plus grande et la meilleure de ses sollicitudes pour les *classes populaires*, le fait n'est pas moins certain.—C'est l'Eglise qui a commencé seule l'œuvre de la *protection* et de la *délivrance* des classes opprimées (abolition de l'esclavage, adoucissement du servage, tribunaux des évêques, immunités et asiles, communes).—C'est elle qui a *réformé le droit* en l'adaptant à la défense des humbles (nouveau concept de la propriété, le droit individuel coordonné au droit général, interdiction des pactes léonins, des monopoles, de l'usure, etc.).—C'est elle enfin qui, *ministre de la charité*, a fondé tant d'*institutions sociales de secours* (distributions d'aumônes dans l'Eglise primitive, fondations hospitalières, patrimoines corporatifs, écoles, etc.).—Voilà cette mère, pleine d'amour envers tous ses fils, qui montre toutefois une tendresse particulière pour les plus faibles d'entre eux, et consacre la plupart de ses efforts à protéger, à élever dans ses bras l'objet de ses prédilections, le peuple !

3. A son exemple, elle joint sa *doctrine*, d'après laquelle les institutions sociales doivent servir spécialement à la défense et au secours des classes inférieures. C'est ce qu'elle rappelle aux rois le jour de leur sacre ; ce qu'elle enseigne à la noblesse dans la fondation du patronat et de la chevalerie ; ce qu'elle fait pratiquer à la bourgeoisie, en lui associant dans l'exercice de la production ou du pouvoir, la multitude des travailleurs (commandites, cens, fermages,—corporations, tribunaux, conseils de communes libres). Car l'extension de la base politique de la constitution est dans la civilisation chrétienne une loi générale. *Les honneurs et les secours qu'elle accorde aux humbles, en même temps que les progrès qu'elle procure dans les mœurs, la culture, l'économie, préparent lentement mais sûrement les classes inférieures à prendre leur part dans l'administration de la chose publique* (1). *C'est donc là, peut-on dire, comme une conséquence et un fruit logique du concept essentiel de la démocratie, quoique ce ne soit pas ce concept lui-même.*

V.—LE CONCEPT INTÉGRAL OU L'IDÉE COMPLÈTE DE LA DÉMOCRATIE.

1. L'essence de la démocratie est, avons-nous dit, l'organisation et la direction des pensées et de l'action de tout le corps social vers le bien commun, et surtout vers le bien des multitudes qui ont plus besoin de protection et de secours.—Mais quand cette idée de ramener tout au bonheur du peuple a été montrée à l'hu-

(1) Parce qu'elles leur donne tout à la fois le *désir* et la *capacité* d'y prendre leur part. L'Eglise aurait certainement réalisé complètement ce programme depuis trois siècles si la résurrection du droit païen n'avait entravé la marche de la civilisation et de la démocratie chrétiennes.

manité avec toutes ses preuves, quand la dignité du peuple, son importance, les devoirs que tous ont envers lui, ont été établis, quand ces convictions et ces devoirs, fruits du Christianisme, sont entrés dans la vie de la société et ont commencé à y porter des fruits de réhabilitation et d'anoblissement progressif des classes inférieures, n'est-il pas probable, que l'ordre social se plie à ces idées, se modifie afin de consacrer et de conserver ces résultats si admirables ? A cette démocratie *essentielle et virtuelle* qui résultera tout entière de la *fin* atteinte, s'ajoutera alors une démocratie *accidentelle et concrète* qui consistera dans un mode d'organisation des *moyens sociaux* (groupements et institutions), qui devra bien se garder de léser l'essence de la démocratie, et qui d'ailleurs n'aura qu'un rôle et une valeur relatives aux lieux, aux races, aux traditions, et au degré de progrès de la société chrétienne (1). — Ainsi donc la *démocratie intégrale* comporte une *substance* et une *forme d'organisation* réalisées toutes deux par le Christianisme, mais qui ont des caractères très-divers et qu'il faut bien distinguer (2).

2. La démocratie chrétienne, dans sa *substance*, s'identifie avec la notion même de l'*ordre social* chrétien; elle n'en est pas une superétation ou une diminution, elle est la chair de sa chair et la vie de sa vie; ne point la vouloir, c'est contredire toute la philosophie sociale chrétienne; elle est absolue et elle est nécessaire; mais aussi elle n'implique *aucun mode distinct d'organisation sociale ou de régime politique*. L'Etat le plus essentiellement démocratique est celui qui répond le mieux aux intérêts de ceux qui sont le plus grand nombre.

3. La démocratie chrétienne, dans son concept accidentel et dérivé (participation *active* et non plus seulement *passive* des classes inférieures au bien commun et à leur propre bien) est une forme *contingente* de l'ordre social, "une *conséquence rationnelle et historique*," une *application* logique du concept essentiel de la démocratie. Par conséquent elle n'est pas nécessaire en soi et n'est un bien qu'au moment précis de l'*évolution historique* et du *progrès chrétien* où elle doit trouver sa place (3).—Elle semble

(1) Selon la loi de la *capacité* dont nous avons déjà parlé.—Cette démocratie accidentelle et concrète est-elle chrétienne au même sens que la démocratie essentielle ? Non. Celle-ci est une *exigence*, celle-là une *conséquence* et une *conséquence*, une efflorescence et un épanouissement du christianisme a).

a) "Et quant à l'émancipation de l'ouvrier qui demande à se gouverner par lui-même et ea dehors de la tutelle d'autres charges, est-elle au fond autre chose qu'une participation plus progressive et plus étendue à l'égalité que le Christ, notre Seigneur, a apportée ici-bas, et qui pénètre l'Evangile de son esprit ? N'est-ce pas un progrès qui découle spontanément du fond même de l'idée chrétienne." (Abbé Pottier).

(2) St Thomas n'a donc pas défini la démocratie intégrale, mais seulement les conséquences naturelles de la démocratie essentielle dans l'ordre politique.— Peut-on être démocrate sans accepter la démocratie essentielle ? Non, pas du tout. Mais on peut l'être, quoique pas logiquement et pas complètement en n'admettant qu'elle.

(3) C'est un mode d'organisation sociale. Mais ici soyons précis. L'organisation de l'élément primordial de toute société, la famille, et celle de l'élément *suprême* qui les domine tous, l'Eglise, ont été sagement soustraites à nos fantaisies et fixées par Dieu même, dans le droit naturel et dans le droit surnaturel. Mais l'organisation des éléments intermédiaires — groupements professionnels, locaux, politiques — est susceptible de bien des modes divers, autocratie, aristocratie, démocratie, suivant que la tutelle et la direction en sont réservées à quelques-uns ou réparties proportionnellement entre tous.

normalement inclure : 1o. non pas la destruction des classes sociales, mais la destruction des cloisons étanches qui les séparent, et par conséquent le passage dans les classes supérieures d'une élite des classes inférieures forte de ses mérites personnels, de ses richesses acquises et de son influence sociale ; 2o non pas le suffrage égalitaire, mais une certaine participation des classes inférieures au gouvernement des classes qui les concernent, un rôle actif donné aux ouvriers dans la direction et l'administration de la corporation industrielle, un droit de vote, de consultation, de contrôle, etc., donné à tous les citoyens dans les affaires de la profession, de la commune, de la province et même de l'Etat ; 3o non pas l'égalité dans la richesse ou dans la pauvreté, mais une plus convenable répartition des biens, qui abrègera la distance entre les riches et les indigents, fera disparaître en même temps la ploutocratie et le prolétariat, constituera des petites propriétés à côté des grandes, et donnera ainsi à tous les citoyens des garanties de vie et d'indépendance ; 4o non pas davantage l'égalité dans la science ou l'ignorance, mais une certaine élévation proportionnelle et progressive de tous dans l'ordre intellectuel, scientifique, artistique, moral, critique, social.

(A suivre).

Le mouvement catholique

AU CANADA

Nous ne savons pas encore officiellement sur quoi portent les négociations engagées entre l'autorité religieuse et l'autorité politique au sujet de la question des écoles du Manitoba, mais les divulgations faites par divers organes officieux nous permettent de croire qu'elles se rattachent à des points au sujet desquels toute amélioration apportée au sort des catholiques leur serait particulièrement sensible. Maîtres, inspecteurs, livres, cela forme à peu près la charpente de l'école, et si de bonne foi, de part et d'autre, on veut imprégner tout cela de la sève catholique, eh bien, ce sera un grand soulagement, bien que l'Encyclique nous fasse à tous un devoir de réclamer plus que cela encore.

En attendant que nous puissions obtenir le *summum jus*, ces réparations partielles, si toutefois elles résultent des négociations engagées et si elles sont solidement garanties, seront évidemment les bienvenues, et nous aurons lieu d'en tenir compte à ceux qui

se s
foi
par
tion
don
cath
der
les i

nir.
dans
ne s
dém
sent
stabi

quan
sans
vé, q
assez
cours
trom
rité l
T
tière
effac
tout
négo
elle c
pour
connu

M
donné
des éc
Nous
dit,—
tière j
sur l'a
pleine
il n'est
ment
d'une

se seront employés à nous les obtenir. Mais voilà, y a-t-il bonne foi des deux parts et les concessions faites seront-elles appuyées par une sanction indiscutable ? L'une des parties aux négociations ne cherche-t-elle pas plutôt à gagner du temps et à se donner l'air de faire quelque chose de sérieux pour les intérêts catholiques, alors qu'au fond elle n'aurait en vue que de consolider sa propre position, avec l'arrière-pensée de laisser plus tard les intérêts catholiques s'arranger comme ils pourront ?

La réponse à ces questions ne peut être que le secret de l'avenir. Mais on avouera que la conduite tenue par certains hommes dans le passé autorise à leur égard toutes les défiances, et que ce ne serait pas trop leur demander aujourd'hui que de les inviter à démontrer leur bonne foi, au sujet des engagements qu'ils consentent à prendre, en les entourant de garanties d'exécution et de stabilité capables de satisfaire l'esprit le plus prévenu.

On nous dira peut-être qu'ils auraient tout à perdre en manquant une fois de plus à leur parole. Tout à perdre d'un côté, oui, sans doute, mais ils peuvent croire, comme cela leur est déjà arrivé, qu'ils auront tout à gagner, d'un autre côté, en temporisant assez pour bien s'établir et, une fois solidement assis, avec le concours, sinon actif, du moins passif, de ceux qu'ils ont maintes fois trompés, braver les désirs, les vœux, les foudres même de l'autorité la plus haute.

Tout cela, naturellement, ne peut-être aujourd'hui que matière d'impression. Les événements seuls pourront confirmer ou effacer cette prévention. Quant au devoir des catholiques, il est tout tracé : c'est d'accepter avec l'autorité religieuse, partie à ces négociations, ce qu'elle croira utile d'accepter, de refuser avec elle ce qu'elle croira utile de refuser. C'est ce que nous ferons pour notre part quand le résultat de tout cela sera parfaitement connu.

Mardi dernier, au Sénat, l'honorable M. Bernier a fièrement donné le démenti aux enterreurs qui proclament que la question des écoles du Manitoba est morte, ou même définitivement réglée. Nous en sommes aujourd'hui où nous en étions dès le début, a-t-il dit,—nous revendiquons et revendiquerons toujours pleine et entière justice, jusqu'à ce qu'elle nous soit rendue. Le jugement sur l'appel au gouverneur-général en conseil reste intact et en pleine vigueur, aujourd'hui comme hier. S'il n'a pas été exécuté il n'est pas prescrit, et ni la législature du Manitoba, ni le parlement du Canada ne peuvent le mettre de côté, comme on le fait d'une pièce inutile ou d'un meuble vieilli.

Il est certain que la question n'est ni morte ni définitivement réglée, puisqu'elle fait présentement l'objet de nouvelles négociations. Quant au jugement rendu sur l'appel au gouverneur-général en conseil, nous croyons qu'il échappe à toute action parlementaire et que ce qui reste à faire, aujourd'hui comme hier, c'est de lui donner pleine et entière satisfaction. La constitution reste violée dans son esprit comme dans sa lettre, et l'arrêté réparateur adopté comme moyen de remédier à cette violation subsistera aussi longtemps que la nécessité de la réparation subsistera.

Aussi, dans les négociations en cours, a-t-on eu le soin de ne rien faire qui pût porter préjudice au maintien de cette application du recours constitutionnel. Nous croyons savoir que l'autorité religieuse, après avoir pris l'avis de légistes éminents, a refusé de se compromettre en quoi que ce soit par la reconnaissance, même partielle, des lois vexatoires. A ses yeux comme aux yeux des meilleurs interprètes de la constitution, ces lois restent nulles, en ce qu'elles blessent des droits supérieurs à ceux de la législation qui les a édictées. C'est pour cette raison qu'elle a refusé, par exemple, d'être représentée dans le bureau consultatif. Elle tient évidemment à laisser la porte ouverte à toutes les revendications ultérieures qu'il y aura lieu de formuler, dussent les négociations aboutir.

AUX ETATS-UNIS

Le chiffre de la population catholique aux Etats-Unis, d'après la statistique fournie par l'almanach Hoffmann pour 1898, est de 9,856,622. C'est une augmentation de 445,000 durant l'année écoulée. Il y a 10,911 prêtres, soit environ 500 de plus que l'année dernière, 14 archevêques et 77 évêques. On y compte 230 collèges de garçons, 600 académies de filles, 97 séminaires (réguliers et diocésains) où se forment 3,873 séminaristes, soit une fréquentation moyenne de 40 par séminaire. 819,576 enfants fréquentent les écoles paroissiales et on en compte, à part cela, 38,000 dans les orphelinats.

Il serait intéressant de savoir combien il y a dans tout cela de catholiques véritablement croyants et pratiquants. Cela seul pourrait nous donner une idée de la force de l'Eglise catholique dans la république américaine, car il n'y a pas à constater qu'il faille défalquer du chiffre total un tant pour cent considérable, représentant ceux qui ne croient guère qu'à leurs propres idées et ceux qui ne pratiquent qu'occasionnellement, ou même ne prati-

quer
offer
ne le

Mo.,
dioc
être

press
l'Ord
denc
bée,
missi
conv
tion

N
brûla
centr
a pro
à acc
salut

Q
bon a
impos
l'intér

M
cathol
teuses
marqu
nu et l
tion a
ser une
ricanis
C'est la
neur à

IT
rain-Po
son zèle

quent pas du tout. Nous sommes portés à croire que le champ offert aux missions catholiques dans ce pays est plus vaste qu'on ne le pense généralement.

En réponse à une question posée par l'archevêque de St Louis, Mo., le cardinal Préfet de la Propagande a décidé que la règle diocésaine aux termes de laquelle les mariages mixtes ne peuvent être célébrés dans les résidences privées qu'avec la permission expresse de l'archevêque, ne contient rien qui excède le pouvoir de l'Ordinaire. "La célébration des mariages mixtes dans les résidences privées" dit Son Eminence, "n'est pas absolument prohibée, mais ceux-là seulement le sont qui sont célébrés sans la permission de l'Ordinaire." Il ajoute : "La Sacrée Congrégation est convaincue que Votre Grandeur accordera libéralement l'autorisation demandée, chaque fois qu'il y aura cause raisonnable."

Nous croyons savoir que cette question avait un caractère de brûlante actualité dans le diocèse de Mgr. Kain et dans d'autres centres mixtes. En tempérant l'application de la règle, l'Eglise a prouvé une fois de plus quelles facilités elle est toujours prête à accorder à ses enfants, chaque fois qu'il y va pour eux de leur salut et des moyens de sanctifier leur vie.

Quant au mariage mixte en lui-même, elle ne le voit pas d'un bon œil et elle ne se relâche en rien des devoirs rigoureux qu'elle impose à la partie catholique pour sa propre préservation et dans l'intérêt religieux des enfants à naître de ces mariages.

Mgr. Schroeder, le professeur démissionnaire à l'Université catholique de Washington, est l'objet de manifestations très-flatteuses pour lui, à l'occasion de son départ pour l'Europe. Ces marques de sympathie, de la part de ceux qui l'ont le mieux connu et l'ont vu à l'œuvre, le dédommageront un peu de la persécution qu'on lui a fait subir parce qu'il se faisait un devoir d'exposer une doctrine pure de tout l'alliage dont les catholiques américanisants croient pouvoir doser leurs convictions religieuses. C'est la fin d'un incident qui, à aucune de ses phases, n'a fait honneur à une certaine école aux Etats-Unis.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Nous avons déjà dit, croyons-nous, que le Souverain-Pontife, dans son immense amour pour la nation anglaise et son zèle ardent pour le salut des âmes, ne s'était pas contenté

d'instituer à Paris l'archiconfrérie de Notre-Dame de la Compassion, dont le but spécial est de prier pour la conversion de l'Angleterre, mais avait pris les dispositions nécessaires pour que cette croisade pacifique s'étendit à tous les pays et en particulier à l'Italie. Il a fait établir à Rome, dans l'église Saint-Sylvestre—*in-capite*, le temple que fréquente de préférence la colonie britannique, une confrérie auxiliaire de l'archiconfrérie parisienne et sur les registres de laquelle il s'est fait le premier inscrire.

L'inauguration de cette pieuse société avait été fixée au mois de janvier, mais dut être remise à cause de la maladie de Son Eminence le cardinal Parocchi, à qui avaient été dévolues les délicates fonctions de prédicateur de circonstance. Elle a eu lieu dans les premiers jours de février et de la plus solennelle façon. Les principaux catholiques anglais de Rome y assistaient, ainsi que de nombreux dignitaires ecclésiastiques. Le vicaire de Sa Sainteté a prononcé un superbe discours dans lequel il a dit ses espérances pour la conversion de l'Angleterre et les conséquences immenses qu'aurait, dans l'univers tout entier, cet événement religieux.

—Le Pape a fait célébrer au commencement de février, un service funèbre à l'occasion de l'anniversaire (le vingtième) de la mort de Pie IX, son illustre prédécesseur sur le trône de Pierre.

—Il paraît à peu près certain, dit-on, que le prochain consistoire aura lieu au milieu du carême et que Mgr. Prisco y sera préconisé archevêque de Naples, en remplacement de Mgr. Sarnetti, décédé en janvier dernier.

—Hier était le vingtième anniversaire de l'élévation de Léon XIII au suprême pontificat.

De tous les points de l'univers partent à l'adresse de l'illustre pontife qui gouverne l'Eglise des hommages d'admiration, de respect et d'amour, auxquels nous sommes heureux de joindre les nôtres.

Puisse ce pape, l'un des plus grands qui aient occupé la chaire de saint Pierre, vivre de longues années encore et voir, en une heure triomphale pour l'Eglise de Dieu, se lever l'aurore du vingtième siècle et s'ouvrir les portes de l'âge prochain!

Ad multos annos!

FRANCE.—Certaines déclarations officielles et d'autres émanant du *Temps*, un organe officieux, ont paru indiquer en ces derniers temps que le cabinet Méline, habituellement appuyé par la Droite comme l'on sait, se préparait à incliner à gauche l'orienta-

tion
testa
vous
tion
deur
unis
répu
actio
ce qu
renon
d'acce
de la
M
de ce
un di
haute
Seine
1780.

acte d
légèr
on y l
avait
de la
les ren

Le
monde
dence,
veille d
nation.
doute l
tion, m
de band
non seu
le talon
che à d
enfin, r

D'a
Croix, c
dans la
—C
Ledoux
te d'ène

tion de sa politique. Cette attitude a soulevé une série de protestations dans la presse catholique constitutionnelle. Nous relevons dans un article de M. Eugène Veuillot la très nette déclaration que voici : "Les catholiques agissants, ceux que des boudeurs ou déclamateurs impuissants appellent des raliés, se sont unis dans les récents congrès de Paris et de Lyon sur le terrain républicain. Le programme qu'ils ont voté pour arriver à une action commune est un programme limité, raisonné, demandant ce qui est à la fois indispensable et possible. Nul d'entre nous n'y renoncera. Nous risquerions n'importe quelle alliance plutôt que d'accepter comme définitive la législation antireligieuse, œuvre de la franc-maçonnerie."

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des développements de cette situation. Notons encore en passant, pour aujourd'hui, un discours prononcé par le baron Legoux, un bonapartiste de haute marque, dans une réunion des comités plébiscitaires de la Seine. Il a déclaré que les principes des Napoléon sont ceux de 1789. Nos lecteurs savent ce que cela veut dire.

— Cette malheureuse France vient de commettre encore un acte d'apostasie. Depuis douze siècles ses monnaies portaient une légende ou un emblème religieux. Depuis un siècle, notamment, on y lisait cette parole : *Dieu protège la France*, par laquelle on avait remplacé l'antique *Salvum fac Regem*. Or le gouvernement de la République vient de décider de supprimer ces mots et de les remplacer par les initiales R. F.

Le temps est vraiment mal choisi pour signifier ainsi au monde une fois de plus que la France n'a pas besoin de la Providence, alors que notre ancienne mère-patrie est peut-être à la veille d'événements dans lesquels se jouera son avenir comme nation. Et puis quelle ironie dans ces lettres R. F. qui ont sans doute la prétention d'être les initiales du nom d'une grande nation, mais qui peuvent aussi bien être celles d'une grande maison de banque ! Car R. F., cela est réellement symbolique, cela signifie non seulement République française, mais encore le pouvoir sous le talon duquel se tord aujourd'hui le peuple français et qui cherche à déshonorer l'armée après avoir volé le pays : la Juiverie enfin, représentée par ses plus illustres enfants : Rostchild Frères.

D'ailleurs pourquoi aller si loin et ne pas traduire, avec la *Croix*, ces lettres par *France renégate* ? Ce serait encore rester dans la vérité.

— C'est une grande perte pour la France que la mort de M. Ledoux, consul général à Jérusalem. M. Ledoux était un diplomate d'énergie et un chrétien qui a joué un grand rôle dans la lutte

pour le maintien de l'influence française en Orient, influence combattue à la fois par le gouvernement schismatique de Russie et par le gouvernement protestant d'Allemagne, celui-ci cherchant à se substituer à la France dans le protectorat des catholiques orientaux.

M. Ledoux a été remplacé par M. Auzépy devant qui s'ouvre une rude carrière, car la lutte entre ces pays va être plus ardente que jamais.

ANGLETERRE.—Nous constatons que les catholiques anglais entendent revendiquer leurs droits sur tous les terrains, même sur le terrain politique, et que dans cette lutte, le clergé combat ouvertement et au premier rang. Ainsi à Birmingham dernièrement avait lieu une grande réunion publique à laquelle assistait l'évêque et où il a été décidé de fonder une association de défense catholique : à Londres, une lutte s'est engagée pour assurer aux catholiques une représentation équitable dans le *Board of Guardians*, et le cardinal Vaughan est dans la bataille. Nous avons noté par ailleurs la lutte faite lors de l'élection des membres des bureaux d'éducation et à laquelle le clergé a aussi pris une grande part.

IRLANDE.—La question de l'université irlandaise est venue sur le tapis au parlement anglais et M. Arthur Balfour, l'un des principaux membres du cabinet Salisbury, s'est ouvertement prononcé en faveur du projet, qui, espérons-le, sera bientôt réalisé.

—Dans une grande réunion publique tenue dernièrement, Mgr Walsh, archevêque de Dublin, a dénoncé avec indignation certaines clauses de l'Acte d'émancipation des catholiques (1829) dont le but avoué est, a-t-il dit, d'amener la suppression des ordres religieux catholiques dans le Royaume-uni. A la suite de ce discours, il a été adopté des vœux demandant justice égale pour tous les sujets de Sa Majesté, quelles que puissent être leurs croyances.

SUISSE.—Le territoire de la Confédération helvétique est interdit aux religieux de la Compagnie de Jésus qui, comme chacun sait, ont l'enviable honneur d'être partout les premières victimes de la haine des sectaires. Or, dernièrement, quelques rédemptoristes allèrent prêcher une retraite dans le canton de Thurgovie. Vous ne demanderez sans doute quel rapport cela peut avoir avec les

lois relatives aux Jésuites. Voici : en 1876, le Conseil fédéral déclara que les Rédemptoristes formaient une société-annexe de celle de Jésus et que les lois anti-jésuitiques leur étaient applicables. C'était raide. Heureusement que les décisions du conseil fédéral ne se ressemblent pas toujours si elles se suivent. Cette fois, le canton de Thurgovie ayant de nouveau posé la question, il lui a été répondu que l'affiliation des Rédemptoristes à l'ordre des Jésuites n'était point prouvée (nous le croyons sans peine) et que "dès lors il n'y avait pas à intervenir aussi longtemps qu'il ne s'agissait pas de la fondation de couvents, ni d'atteintes à la liberté de croyances et de conscience envisagée conformément aux dispositions de la constitution fédérale."

Ainsi les Rédemptoristes pourront désormais prêcher aux habitants de la Confédération le souci de leur salut sans risque d'être expulsés.

— "Le conseil exécutif de Berne discute en ce moment, dit la *Liberté* de Fribourg, un projet de la direction des cultes relativement au rétablissement des paroisses catholiques dans le Jura. Ce projet modifie sensiblement l'état de choses actuel en ce sens qu'il rétablit un certain nombre de paroisses dans les communes dont la population dépasse 400 âmes, et qu'il institue quelques vicariats de section.

"C'est, ajoute notre excellent confrère, une bien insuffisante satisfaction qui sera donnée aux besoins et aux vœux des catholiques. Ceux-ci demandent, comme de juste, le rétablissement pur et simple des paroisses qui existaient avant le Kulturkampf."

LUXEMBOURG.—Nous avons déjà donné à nos lecteurs les grandes lignes du projet de réforme de la loi scolaire de ce pays, dans le sens catholique. Nous sommes heureux de leur annoncer aujourd'hui que ce projet a été définitivement adopté par une grande majorité.

Honneur aux catholiques luxembourgeois et à leurs vaillants chefs !

PÉROU.—Une loi établissant le mariage civil a été adoptée en ce catholique pays du Pérou, qui comme bien d'autres hélas ! s'est donné des députés moins sensés que leurs mandataires. Ce fait a donné lieu, de la part du premier ministre, à un acte de désintéressement qui mérite d'être connu et qui devra avoir d'importantes conséquences dans le pays.

Nous laissons à la *Croix* de Paris le soin de raconter ce beau trait. Notre confrère intitule son article : *Un ministre qui préfère le ciel à son portefeuille.*

"Ce ministre, très rare, dit-il, vient de se rencontrer au Pérou, l'antique pays de l'or :

On nous écrit de Lima :

M. de la Romana, président du Conseil des ministres, avait reçu du chef de l'Etat, le président Piérola, l'invitation d'apposer sa signature au bas de la loi votée qui établit les mariages civils.

"Cette loi est votée, dit-il, mais elle est en opposition avec un droit supérieur à celui des députés, elle est en opposition avec ma foi religieuse et celle de l'immense majorité du pays, je refuse formellement."

Cependant on insista : "la loi est la loi ; il faut signer jusqu'à ce qu'on la revise, ce sont les députés qui en ont, seuls, la responsabilité."

Rien ne put le décider à commettre ce crime, même la considération que sa place serait occupée par un moins digne ne l'empêcha pas de donner sa démission. Il a regagné sa ville natale, la catholique Arequipa où il a été reçu triomphalement au milieu des applaudissements frénétiques de tous.

Ces choses-là ne se passent pas en France, où le portefeuille est le dieu des ministres."

JAVA.—L'île de Java, comme l'on sait, est une colonie hollandaise très populeuse. Bien qu'elle ait à peine le quart de l'étendue de la France, elle compte une population de 27,500,000 habitants. Au point de vue religieux, elle dépend du vicariat apostolique de Batavia, dont le titulaire est un jésuite Mgr Waal, évêque de Mauricastro,—un hollandais, naturellement.

La propagande catholique est très active dans cette colonie. Les Franciscaines et les Sœurs de Charité y ont des établissements, ainsi que les Ursulines qui y dirigent quatre couvents fréquentés par mille élèves de toutes croyances, et une école normale d'institutrices, qui a déjà fait admettre cent cinquante de ses élèves comme institutrices diplômées. Onze religieuses de cette communauté sont parties d'Amsterdam le 5 février, pour aller établir à Java un établissement d'instruction supérieure.

JAPON.—Nos lecteurs, nous en sommes sûrs, n'ont pas oublié le bel article du R. P. Delaporte sur le catholicisme au Japon, article que nous avons publié dans nos premières livraisons. Aussi liront-ils avec tout l'intérêt qu'ils portent d'ordinaire au progrès du catholicisme dans les pays étrangers et avec un intérêt nouveau provoqué par leur connaissance antérieure de l'héroïque his-

toire des chrétiens japonais, les notes suivantes que nous extrayons d'une étude publiée par le R. P. de Ratzenhausen, dans les *Etudes religieuses*.

« Yokohama possède deux églises catholiques : l'une dans les quartiers excentriques, réunit les indigènes convertis ; l'autre, dans la concession, sert surtout aux Européens. Les Pères des Missions Etrangères exercent là leur admirable et fructueux apostolat. Le dimanche qui suivit mon arrivée, nous eûmes un sermon en anglais, l'auditoire se trouvant en majorité de langue yankee, mais l'orateur était Français.

Cette petite église de la concession, dédiée, je crois, au Sacré Cœur de Jésus, est très simple et gracieuse. Nous sommes en pays de mission : on le sent bien quand on entre dans le sanctuaire. Des Japonais et Japonaises sont à genoux, immobiles dans l'adoration profonde : passez et repassez devant ces hommes et ces femmes en prière, ils ne vous apercevront même pas. Ces cœurs simples vous confondent, eux qui ne connaissent pas nos défaillances dans la foi et ne veulent pas de notre lâcheté.

À côté d'eux, la colonie indifférente s'amuse ! Mgr l'Evêque d'Osaka me disait avec tristesse que les voyageurs étaient bien rares à l'office dominical ; et il en passe beaucoup. Les catholiques ne sont pas plus que quarante mille dans tout l'empire ; c'est moins d'un pour mille habitants ; et sur ce nombre, vingt mille à Nagasaki proviennent des anciennes missions catholiques. Quant au protestantisme, une quarantaine de mille adeptes ; ils sont en pleine déconfiture. Le libre examen, qui est sa doctrine fondamentale, ne résiste pas à la logique japonaise. La religion des ancêtres lui offre une règle fixe et des rites supérieurs ; personne ne veut plus de la Réforme au Japon.

La raison du faible succès des missionnaires catholiques est surtout l'état des mœurs. Il en coûte tant de renoncer à des habitudes de vie facile ; et les femmes elles-mêmes, qui trouveraient dans le christianisme la réhabilitation, ne peuvent s'y agréger librement sans leur maître et seigneur, père ou époux.

L'absence de collèges catholiques d'enseignement supérieur est une autre cause d'insuccès ; les missionnaires n'atteignent pas assez les classes élevées influentes, ils ne s'imposent pas.

Il y a encore l'exemple de relâchement moral et religieux donné par les colonies européennes. On juge, hélas, l'arbre à ses fruits.

L'hostilité contre les étrangers, qui n'a jamais disparu complètement, et qui s'est prodigieusement accrue dans la dernière guerre, en conséquence de l'intervention de la Russie, de la France et de l'Allemagne, l'orgueil national enfin, sont un très vif obstacle aux conversions. Vaniteux jusqu'au ridicule, le Japonais ne voudra pas d'une religion étrangère, lui qui prétend avoir un culte national et un chef spirituel, le Mikado, dont les prérogatives et la personne sont divines. D'ailleurs le souvenir des anciennes persécutions et des édits impériaux, couvrant d'infamie les sectateurs du christianisme, est encore vivant dans le peuple.»

ZAMBÉZIE.—Le R. P. Jules Torrend, S. J., a publié dans les *Etudes religieuses* du 20 janvier 1898, une intéressante étude sur ce pays, considéré comme champ de colonisation et de missions. Après avoir exposé les grands progrès matériels réalisés en ces derniers temps, il dit :

“ De leur côté, les missionnaires poussent aussi leur pointe dans le sens religieux. A Boroma, nous achevons en ce moment une église monumentale, destinée à contenir près de deux mille Cafres. Les écoles de Boroma comptent quelque chose comme 300 élèves, garçons ou filles. Les écoles de Zumbo ont plus de 100 élèves. Chipanga, plus récent et plus modeste, n'a que 30 élèves, mais ce sont tous ou presque tous de futurs catéchistes, pris des meilleures familles de toute la Zambézie, depuis Zumbo jusqu'à Quelimane. Et, en outre de ce centre de Chipanga, nous avons ouvert cette année (1897), une petite chapelle à Niankue, dans le praso de la Compagnie du Luabo, avec une autre chapelle plus grande à Caia, où nous avons réuni sans effort 300 personnes, le jour de l'inauguration. Tout le temps dont nous pouvons disposer se passe à enseigner la religion et à administrer les sacrements dans ces stations et dans quelques autres où nous n'avons pas encore de maison. Nous ne sommes pas assez nombreux pour qu'un prêtre puisse rester à poste fixe dans ces différents centres. Mais les visites multipliées que nous y faisons suppléent quelque peu au défaut, et nous donnent un prestige dont ne jouissent peut-être pas même les premières autorités du pays. Tant il est vrai que le Cafre, en définitive, est une âme, religieuse qui prend beaucoup plus au sérieux tout ce qui vient de Dieu ou le mène à Dieu que les transformations perpétuelles des administrations et des Compagnies.”

Nous ajouterons à ces détails si consolants, une simple remarque, c'est que partout où le missionnaire catholique s'implante il installe l'école, fidèle à la traditionnelle coutume de l'Eglise qui a été la grande éducatrice du genre humain.

21 février 1898.

pens
ses f
et le
de ce
ce qu
la sit
leur
tres c
C
qui la
quell
mots
bord,
quelq
ment,
ce qu
ment
leté n
dical,
pulati
vaille
C
durant
début,
maçon
pondan
avons
législat
ou inco
d'un m
d'un m